



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2014

### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, le lundi 3 février 2014 à 19 h 30, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères Céline Beauregard (maire de la Municipalité de La Macaza) et Diane Gargantini ainsi que MM. les conseillers Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

Mme Sophie La Beaume, directrice adjointe du Service des loisirs et de la culture, et M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents.

**NOTE :** Conformément à l'article 7 du décret numéro 1072-2005 créant l'Agglomération de Rivière-Rouge, le représentant de la municipalité reconstituée a une voix et l'ensemble des représentants de la municipalité centrale a un nombre de voix égal au quotient que l'on obtient en divisant la population de cette dernière par celle de la municipalité reconstituée. Chaque représentant de la municipalité centrale a un nombre de voix égal au quotient que l'on obtient en divisant le nombre de voix attribué à la représentation de la municipalité centrale par le nombre de représentants de celle-ci.

Selon le décret de population de décembre 2013 (numéro 1293-2013), la population de Rivière-Rouge est de 4 669 et celle de La Macaza est de 1 070.

Par conséquent, pour l'année 2014, le représentant de la Municipalité de La Macaza a 1,00 voix et chaque représentant de la Ville de Rivière-Rouge a 0,62 voix.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 30.

001/03-02-14-A

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que préparé par la greffière.

#### **A Ouverture**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2013
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2013 (19 h)



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2014

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2013 (19 h 15)

### Période de questions du public

- B** Gestion financière
- C** Gestion administrative
- D** Contrats et appels d'offres
- E** Avis de motion
- F** Adoption des règlements
- G** Sécurité publique
  - 1. Appropriation du surplus accumulé pour l'achat de quatre (4) radios portable pour le Service de sécurité incendie
- H** Transport routier
- I** Hygiène du milieu
- J** Urbanisme, environnement et mise en valeur du territoire
- K** Loisirs et culture
- L** Divers

### Période de questions du public

- M** Levée ou ajournement de la séance ordinaire

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

### ADOPTÉE

002/03-02-14-A

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 2 DÉCEMBRE 2013

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2013 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 2 décembre 2013 soit adopté tel que préparé par la greffière.

### ADOPTÉE

003/03-02-14-A

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2013 (19 h)

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2013 à 19 h dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Appuyé par la conseillère Céline Beauregard  
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2014

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 16 décembre 2013 à 19 h soit et est adopté tel que préparé par la greffière.

**ADOPTÉE**

004/03-02-14-A

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENU LE 16 DÉCEMBRE 2013 (19 h 15)**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2013 à 19 h 15 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard  
Appuyé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 16 décembre 2013 à 19 h 15 soit et est adopté tel que préparé par la greffière.

**ADOPTÉE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

### **GESTION FINANCIÈRE**

005/03-02-14-A

### **APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'ACHAT DE QUATRE (4) RADIOS PORTABLE POUR LE SERVICE DE SECURITÉ INCENDIE**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de quatre (4) radios portable ainsi que leur programmation et alignement sur fréquences auprès de la compagnie « Mobilonde inc. » au montant total de 1 192 \$ plus les taxes applicables et les frais de transport.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de ses compétences d'agglomération.

Que le directeur du Service de sécurité incendie soit autorisé à signer tous les documents se rattachant à ce dossier, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2014

### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

006/03-02-14-A

### LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée, il est 19 h 33.

### **ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Déborah Bélanger  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Lucie Bourque  
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Déborah Bélanger  
Mairesse